

La précarisation des « intermittents » du nucléaire est dénoncée par un collectif d'associations et de syndicats

LE RECOURS massif au travail précaire dans les centrales nucléaires a été dénoncé, lundi 6 mai, par un collectif d'associations et de syndicats. Cet appel « en commémoration de Tchernobyl » a été initié par l'Association pour l'étude des risques du travail (Alert), présidée par le toxicologue Henri Pézerat, qui avait déjà interpellé les pouvoirs publics sur les dangers de l'amiante.

Pour réaliser 80 % des opérations de maintenance de son parc électronucléaire, EDF fait appel chaque année à plus de 20 000 travailleurs extérieurs directement affectés aux travaux sous rayonnement (DATR), appartenant à 1 400 entreprises sous-traitantes. Leurs interventions s'étaient d'avril à octobre, lorsque la demande d'électricité est assez faible pour autoriser les arrêts de tranches. Ces opérations représentent un volume de travail de 14 millions d'heures correspondant à un chiffre d'affaires de 11 milliards de francs.

Les personnels qui les accomplissent font l'objet d'une double surveillance dosimé-

trique. Celle exercée par l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) grâce à la lecture mensuelle des 130 000 films dosimétriques portés par les travailleurs du nucléaire. Celle, enfin, assurée par le réseau Dosimat que gère EDF et qui permet à la fois de prévenir toute surexposition aux rayonnements et de faciliter l'organisation des interventions.

« ULTIME ACTE DE RÉVOLTE »

Cette politique de sous-traitance en cascade est jugée à la fois « inhumaine pour les travailleurs et dangereuse pour la sûreté » par Alert et l'association Santé et médecine du travail, le Syndicat national des médecins EDF-GDT (GNC-CGT), le groupement pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN), l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (Accro) et le syndicat CGT de la centrale nucléaire de Chinon. Le collectif dénonce la « gestion de l'emploi par la dose ». Un dévoiement de la surveillance radiologique qui permet, selon lui, de sélectionner les hommes en fonction des doses reçues, condamnant les travailleurs à un chômage et à des revenus irréguliers, voire au licenciement lorsqu'ils approchent des limites de dose admissibles (aujourd'hui, 50 millisieverts par an, mais demain 20 mSv/an).

Cette pression pousserait certains, affirment les responsables du collectif, à laisser le dosimètre au vestiaire, tandis que nombre d'entreprises se font tirer l'oreille pour remettre leurs films dosimétriques à l'OPRI. Couplées aux horaires distendus, aux fréquents déplacements et aux bas salaires,

ces contraintes deviennent vite insupportables. Depuis le début de l'année 1995, sept sous-traitants intervenant à Chinon se sont suicidés, « ultime acte de révolte », déplore Annie Thébaud-Mony, d'Alert... Aussi le collectif réclame-t-il un statut collectif et une meilleure protection sanitaire et sociale pour tous les travailleurs du nucléaire.

De son côté, EDF juge « anti-économique » de recourir à ses propres salariés pour effectuer des travaux qui les occuperaient deux mois dans l'année. L'électricien affirme lutter contre la précarité par la signature de contrats de partenariat multiannuels, qui permettent aux entreprises de

planifier leurs interventions. Trois cents contrats portant sur 3,6 millions d'heures de travail ont été signés. « L'objectif est d'atteindre les 8 millions d'heures », indique le directeur adjoint du parc nucléaire, Laurent Stricker.

A partir de 1997, la surcapacité du parc nucléaire devrait permettre de réduire la « saisonnalité » des travaux. S'opposant aux syndicats, M. Stricker souligne que l'embauche par EDF des intermittents risquerait de menacer l'existence même de ces PME-PMI qui interviennent dans d'autres secteurs industriels.

Hervé Morin